



Vendredi 19 janvier 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Encéphalite à tiques : recommandations du service du médecin cantonal

Les températures douces de cet hiver favorisent la survie de tiques et la saison de piqûres pourrait donc commencer plus tôt. Le service du médecin cantonal recommande aux habitants des régions d'endémie qui se rendent dans les zones à risques, ainsi qu'aux personnes vivant ailleurs mais se rendant fréquemment dans ces zones, de se faire vacciner contre l'encéphalite à tiques.

En 2006 le nombre de cas d'encéphalite à tiques a sensiblement augmenté en Suisse. Selon [l'Office fédéral de la santé publique](#) (OFSP) les raisons de cette augmentation ne sont pas claires. En plus les zones d'endémie se sont étendues. Dans le canton de Fribourg, ces zones d'endémie avec des foyers connus sont : Salvenach, Ulmiz, Kerzers ainsi que Portalban et Autavaux.

Les tiques vivent de préférence dans les endroits moyennement humides des forêts de feuilles et des forêts mixtes, dont le sous-bois est dense (herbe, arbustes et buissons) et ceci particulièrement en lisière des forêts, en clairières et le long des chemins forestiers. Les tiques ne tombent pas des arbres, mais se positionnent sur les herbes ou broussailles jusqu'à hauteur de 1,5 mètre.

La vaccination de base comprend 3 doses et elle est à renouveler tous les 10 ans. Elle est prise en charge par les caisses maladie. La vaccination est recommandée à partir de 6 ans.

Outre la vaccination, il convient d'observer les mesures prophylactiques générales, c. à d. de porter des vêtements qui ferment bien, d'éviter les sous-bois, d'utiliser un répulsif efficace contre les tiques et d'examiner son corps après exposition afin de pouvoir retirer les tiques le plus vite possible.

Les tiques peuvent également transmettre une autre maladie, la Borréliose, contre laquelle il n'y a pas de vaccin.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service du médecin cantonal

Dr Pius Meier, médecin cantonal adjoint, tél. 026 426 82 30 (jusqu'à 18h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 ou 079 347 51 38



***Retrouvez le communiqué de presse dès lundi sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>**